

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Autoriser la chasse durable des oies en février doit être une question de bon sens

29 janvier 2020 à Issy-les-Moulineaux

La chasse du gibier d'eau prendra fin cette saison au 31 janvier. Nous prenons acte du refus de la Ministre de la transition écologique de modifier l'arrêté de fermeture de la chasse des oies, malgré la publication scientifique récente de l'ISNEA (Institut Scientifique Nord Est Atlantique), qui atteste pourtant que la migration pré-nuptiale des oies ne concerne pas la première décennie de février.

La FNC regrette qu'aucune solution de bon sens n'ait pu, une nouvelle fois, être trouvée pour pratiquer une régulation adaptée de cette espèce surabondante durant quelques jours supplémentaires en février. La population d'oies se porte très bien et connaît une augmentation très significative depuis quelques années.

La FNC tient à rappeler que l'enjeu de la chasse de l'oie cendrée en février est un sujet majeur pour la chasse française et que la situation de statu quo politique de cette année ne peut être que ponctuelle. Force est de constater que la mise en demeure de la France par la Commission européenne, à l'été 2019, sur les conditions de chasse de plusieurs espèces migratrices provoque aujourd'hui la prudence du ministère de la transition écologique.

Cette attitude de la Commission européenne est incompréhensible tout comme les décisions du Conseil d'Etat à l'encontre des chasseurs. Les oies cendrées sont responsables de plusieurs dizaines de millions d'euros de dégâts dans certains pays européens. Alors que ceux-ci n'hésitent pas à utiliser des méthodes telles que le gazage des oies adultes ou la privation de nourriture des poussins, il est surprenant qu'en France le fait de chasser quelques milliers d'oiseaux en février par une chasse raisonnable et raisonnée pose un problème idéologique majeur à certaines associations françaises pour la protection de la nature.

La FNC est déterminée à faire de la chasse des oies en février une question de bon sens afin d'obtenir une autorisation qui tarde à venir, depuis trop longtemps.

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont 1,14 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

